

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2013**

L'an deux mil treize le dix-huit avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur BOUCHER Joël, Maire.

***Présents :** Mesdames et Messieurs OTTAVY Christine, LYONNET Germain, DORAND Marie-Françoise, FIARD Cyrille, MEILHAC Joëlle, CHEVALIER Philippe, MIRGUET-DAVID Odile, RUF Marie-Josèphe, LARDELLIER Nathalie DUFOUR Florence, AUBERT Monique, ROZIER Stéphanie, ROUX Véronique, PLAISANTIN Richard.*

***Etait absente:** Michelle FONTANELLE,*

***Avait donné pouvoir :** Laurent MONCEL à Cyrille FIARD, Brice LAGARDE à Nathalie LARDELLIER, Hervé RIPPE à Richard PLAISANTIN, Martine BREYTON à Germain LYONNET, Philippe GAGNIERE à Odile MIRGUET-DAVID*

***Secrétaire élue :** Stéphanie ROZIER*

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire accueille le Président du FCRD accompagné d'un éducateur sportif pour la présentation du club, son fonctionnement actuel et ses perspectives d'avenir.

Après avoir remercié les représentants du club, Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour la question du prix des bacs roulants. Le conseil municipal est d'accord pour délibérer sur cette question.

Puis il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour 2014 sur la base de la liste électorale générale. Neuf électeurs sont tirés au sort :

MELIN Gary,  
LEFRANCOIS Noémie,  
CHAMPAVIER André,  
ROMAGNY Martine,  
MAUREL Micheline,  
COHEN Sarah,  
MARTIN Emilie,  
BREZARD Gisèle,  
RUIZ Lucien.

### **COMPROMIS DE VENTE DU TENEMENT « ILOT DES PLATANES »**

En janvier 2012, la commune a lancé une consultation de promoteurs privés sur la base du cahier des charges de SOHO AUREA, validé par le groupe de travail. Deux offres (K Perspectives et NOAHO) ont été remises. Les deux candidats ont été reçus par le groupe de travail qui a choisi de retenir l'offre de NOAHO.

Par délibération du 5 avril 2012, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement et l'offre proposée par NOAHO.

Pour mémoire, le coût pour la collectivité en fin d'opération devait s'élever à 453 500 € HT :

Coût pour la collectivité :

Achat des deux commerces (1300€ HT stationnement compris) :	617 500 € HT
Achat des deux logements sociaux (1800 € HT stationnement compris) :	207 000 € HT
Coût total de l'opération pour la commune :	824 500 € HT
Acquisition du terrain communal par le promoteur :	371 000 € HT
Coût final pour la Commune :	453 500 € HT

Depuis un an, le projet d'aménagement du centre du village a avancé, il se décompose comme suit :

- un bâtiment unique composé de 21 logements sur deux niveaux,
- dont 5 destinés à du locatif social (groupe ALLIADE),
- un cabinet kinésithérapeute et deux commerces en rez-de-chaussée,
- 17 places de stationnement en surface,
- 25 places de stationnement en sous-sol
- une surface de plancher totale de 1965 m<sup>2</sup>.

Pour lancer l'exécution de cette opération d'aménagement, la commune doit signer avec le promoteur-constructeur un compromis de vente.

**Les principaux éléments de ce dernier sont les suivants :**

La commune cède le tènement « Ilot des platanes » (parcelles cadastrées AA 51, AA52, AA54 et une partie de la parcelle AA53) à NOAHO pour la somme de **371 000 €uros**, payables à la signature de l'acte de vente, soit en février 2014.

NOAHO dépose d'ici juin 2013 le permis de construire qui sera purgé de tout recours au 31.01.2014. A ce moment là interviendront la signature de l'acte de vente et le paiement du tènement à la commune.

La commune de Quincieux acquiert les deux locaux commerciaux de 292.87 m<sup>2</sup> et de 161.52 m<sup>2</sup> de surface utile et dix places de stationnement en surface, pour un montant de 1 300 € HT le m<sup>2</sup>, soit une somme totale de **590 707 € HT**.

Pour ce qui concerne le local commercial de 292.87 m<sup>2</sup> (épicerie U), il sera livré à la Commune équipé conformément aux prestations décrites dans une fiche technique et estimées à **114 216 € HT**.

Le deuxième local commercial sera livré par le promoteur-constructeur brut de béton avec l'arrivée de fluides et vitrines posées.

Le paiement s'effectuera à la livraison des locaux commerciaux, soit approximativement au 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, approuve les clauses du compromis de vente et habilite Monsieur le Maire à le signer.

### **DELIBERATION: TARIFS**

Monsieur le Maire propose de nouveaux tarifs des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères :

-35 € pour une 120 L,

-45 € pour une 240 L.

-100 € pour une 340 L

-160 € pour une 660 L.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve ces tarifs qui s'appliquent à compter du 20 avril 2013.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

La commission « subventions » aura lieu le 7 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire,  
Joël BOUCHER